

## AVIS DE DEPART ET RETOUR

### Séjour : Saint Palais 2 juillet

Du 20 au 29 juillet 2020

Les horaires indiqués dans le présent document sont les horaires de rendez-vous et de départ de Fontenay-sous-Bois. Vous devez **impérativement** être présent à l'heure et au lieu de rendez-vous indiqués ci-dessous :

- En cas de retard vous aurez la charge d'accompagner votre enfant à la gare après accord du service.
- En cas de non-départ il sera appliqué les pénalités d'annulation selon les conditions générales d'inscription.

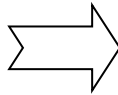
#### **Départ** : le 20 JUILLET 2020

RDV A : **9h00**

Départ du car à : 9h30

#### **Retour** : le 29 juillet 2020

Prévu à : **20h00**



Les rassemblements du départ et du retour se feront dans la cour de l'école primaire :

**ROMAIN ROLLAND**  
(Côté rue Lacassagne)

Un parking sera mis à votre disposition. Suivre les indications de stationnement sur place.

**Masque obligatoire.**  
**Respect des gestes barrière et de la distanciation.**

- Le Bagage doit porter le **NOM** et le **PRENOM** de l'enfant.

- Adresse du Centre de vacances

**Centre de vacances Louis Gaston Roussillat**

73, ave de la Grande Cote  
17420 Saint Palais sur mer

- Règlement des frais de séjour :

Nous vous rappelons que la totalité des frais de séjour devra être réglée avant le : 15 juillet

Reste à payer :

- Pour consulter les messages du séjour, veuillez-vous rendre sur le site internet de la ville **www.fontenay.fr**, puis rubrique « **Enfance centres de vacances** » « **blogs des centres de vacances** » « **Espace visiteurs** »  
Enfin, entrez votre adresse mail et votre code d'accès suivant :

Votre code d'accès :

Voir information au dos



## INFORMATION IMPORTANTE

### Protocole d'accueil et mesures sanitaires dans le cadre de la Codiv 19

- Les responsables légaux du mineur seront invités à **prendre sa température avant le départ**. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli.
- Application des gestes barrières lors des rassemblements de départ et retour du séjour.
- Si un enfant est malade de la COVID 19 (diagnostique médecin), le retour au domicile sera rendu obligatoire.  
La caisse des écoles contactera les responsables légaux qui devront venir chercher l'enfant immédiatement pour son retour au domicile.

## DÉPART

### LE « PARCOURS FAMILLE ÉTÉ 2020 »

#### MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT TOUTES LES ÉTAPES CI-DESSOUS

- 1 1 SEUL ACCOMPAGNATEUR ADULTE PAR ENFANT OU FAMILLE.
- 2 PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ADULTES ET LES ENFANTS A PARTIR DE 11 ANS DÈS L'ARRIVÉE
- 3 JE DEPOSE LE BAGAGE AUPRÈS DE L'ANIMATEUR PRÉSENT DEVANT LE CAR POUR POSER L'ÉTIQUETTE.
- 4 JE POINTE MON ARRIVÉE AUPRÈS DES AGENTS D'ACCUEIL.
- 5 JE ME RENDS AU POINT DE RDV DU SÉJOUR DE MON ENFANT.
- 6 JE ME TIENS A 1M MINIMUM DE TOUTE AUTRE PERSONNE.
- 7 JE REMETS LE PAI ET L'ARGENT DE POCHE.
- 8 AU SIGNAL, J'ACCOMPAGNE MON ENFANT AU CAR AVEC L'ÉQUIPE ENCADRANTE EN RESPECTANT LES DISTANCE DE SECURITÉ.

## ARRIVÉE

### LE « PARCOURS FAMILLE ÉTÉ 2020 »

#### MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT TOUTES LES ÉTAPES CI-DESSOUS

- 1 1 SEUL ACCOMPAGNATEUR (RESPONSABLE LEGAL) PAR ENFANT OU FRATERIE.
- 2 PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ADULTES DÈS L'ARRIVÉE.
- 3 JE ME RENDS AU POINT DE RDV DU SÉJOUR DE MON ENFANT DANS LA COUR.
- 4 JE ME TIENS A 1M MINIMUM DE TOUTE AUTRE PERSONNE
- 5 JE RECUPERE LE PAI ET L'ARGENT DE POCHE.
- 6 JE POINTE MON DÉPART AUPRÈS DU DIRECTEUR DU SÉJOUR.
- 7 JE RECUPÈRE LE BAGAGE AUPRÈS DE L'ANIMATEUR PRÉSENT DEVANT LE CAR.